

5308F

COMPRENDRE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE RAPPORT DE DURABILITÉ (CSRD) ET LES CONSÉQUENCES POUR LES GRANDES ENTREPRISES ET LES PME

Public cible

Niveau débutant : Aucun prérequis n'est demandé pour cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes les entreprises. Même les petites entreprises exemptes de la CSRD seront sollicitées pour fournir ces données par ces grandes entreprises, en tant que membres de leur chaîne de valeur.

Objectifs

Le rapport de durabilité, aussi appelé rapport extra-financier, découle de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui fixe de nouvelles règles et obligations en matière de publication des impacts des entreprises sur les thématiques de de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance (ESG). Ce rapport devra être établi selon les nouveaux standards (European Sustainability Reporting Standards - ESRS) pour les entreprises soumises à cette obligation. Pour les entreprises non soumises à cette nouvelle obligation - comme p. ex. les PME - mais qui souhaitent malgré tout établir un rapport des standards volontaires (VSME), déclinés des ESRS ont été édités. Bien qu'exemptées de l'obligation, les PME vont devoir fournir des informations de durabilité structurées selon ces nouveaux standards à leurs partenaires d'affaires (parties prenantes), notamment leurs clients grandes entreprises ou leurs banques. Ce module fournit aux participants : - une première approche du rapport de durabilité (CSRD) (contexte, échéances, autres réglementations en interactions)
- une connaissance basique des concepts fondamentaux de la directive, de la structure et des thématiques des ESRS ainsi qu'un aperçu des VSME, la version simplifiée de la CSRD pour les PME
- une vue sur les exigences et défis pour les grandes entreprises et comment leurs obligations impacteront les PME
- un aperçu des défis et opportunités pour les PME

Contenu

- La Corporate Sustainability Reporting Directive - CSRD :
- Le contexte
- Les objectifs
- La timeline et les entreprises concernées
- Les réglementations européennes et interactions avec la CSRD
- Les opportunités pour les entreprises
- Les moyens à investir
- La vérification
- Les concepts clés de la Directive
- Le concept de double matérialité, les parties prenantes, la chaîne de valeur, le contexte, les horizons temporels;
- Les standards obligatoires pour les grandes entreprises (ESRS) et les informations qu'elles doivent collecter dans leur chaîne de valeur;
- L'aperçu des standards volontaires pour les PME (VSME).
- L'analyse de double matérialité
- Qu'est-ce que l'analyse de matérialité (double matérialité) ?
- Pourquoi et quand faire l'analyse de matérialité?
- Selon quelle méthodologie ?
- Le rapport
- Explication des données à collecter pour un rapport complet (grandes entreprises) ou pour une approche volontaire (PME s).
- Compréhension des informations de durabilité à tenir à disposition pour les partenaires d'affaires (clients, banques) selon ces nouveaux standards



PRIX
Gratuit



LANGUES
FR



DURÉE
8 h



DATES
Session 1 - Mai
22.05.2025 - 22.05.2025



LIEU(X)
Chambre des Métiers

INSCRIPTION EN LIGNE

Retrouvez toutes nos formations sur notre site web et inscrivez-vous en seulement quelques clics !

formations.cdm.lu/formation-continue/formations

CONTACT

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg

T.: (+352) 42 67 67 - 530

F.: (+352) 43 40 67

E.: formation.continue@cdm.lu



Scannez le QR-Code pour vous inscrire !